

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 7 février 2025

Secrétaire de séance : Brigitte ROSSI

Etaient présents 44 titulaires, 1 délégué suppléant et 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Serge BERTRANINE-CHANQUET (suppléant de Christine CABON)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne TOUVARD Jean LABORDE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Frédéric LOUSTAU à Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA,

Absents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAU, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N°250220-09-PER

CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

J-L. ESTOURNES explique que pour rappel, en fonction de l'organisation des services, les emplois saisonniers 2025 seront pourvus par des emplois à temps non-complet et à temps complet. Les postes pourront être pourvus successivement par différents saisonniers, à des dates qui pourront fluctuer en fonction des disponibilités/possibilités des candidats à ces postes.

1. Piscines :

Dans le cas de l'ouverture des bassins des piscines intercommunales durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers décrits ci-après. Ces postes pourront être pourvus successivement par différents saisonniers sous contrat à temps complet ou non complet, à des dates qui pourront fluctuer en fonction des possibilités d'ouverture.

- **Piscine de Lanne en Barétous Haut-Béarn**

2 postes MNS (BPJEPS ou BESAAN)	Période du 1 ^{er} avril au 10 octobre 2025
1 poste BNSSA	Période du 05 juillet au 31 août 2025

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA) et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN (Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation) et les BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, d'Éducation Populaire et du Sport).

Il est à noter que certains saisonniers pourront bénéficier d'une rémunération basée sur un échelon au-delà du 1^{er} échelon afin de prendre en compte leurs années d'expérience professionnelle.

2 postes Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique) : prév. d'1 agent en juillet et 1 agent en août	Période du 5 juillet au 31 août 2025
1 poste Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique)	Période du 1 ^{er} septembre au 28 septembre 2025

Les emplois saisonniers créés BNSSA ou Caisse Accueil Entretien pourront être mobilisés sur l'une ou l'autre des piscines en cas de nécessité de service.

- **Piscine d'Oloron Haut Béarn**

1 poste MNS : prév. d'1 agent en juillet et 1 agent en août	Période du 5 juillet au 31 août 2025
2 postes BNSSA : prév. de 2 agents en juillet et 2 agents en août	Période du 5 juillet au 31 août 2025

La rémunération est basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les « brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA) et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN (Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation) et les BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, d'Éducation Populaire et du Sport).

Il est à noter que certains saisonniers pourront bénéficier d'une rémunération basée sur un échelon au-delà du 1^{er} échelon afin de prendre en compte leurs années d'expérience professionnelle.

3 postes pour la Caisse/Accueil/Entretien (grade d'adjoint technique) : prév. de 3 agents en juillet et 3 agents en août	Période du 05 juillet au 31 août 2025
--	---------------------------------------

1 poste pour l'entretien technique piscine (grade d'adjoint technique) : prév. d'1 agent en juillet et 1 agent en août	Période du 14 avril au 05 septembre 2025
--	--

Les emplois saisonniers créés BNSSA ou Caisse Accueil Entretien pourront être mobilisés sur l'une ou l'autre des piscines en cas de nécessité de service.

Il est rappelé que les recrutements se feront en fonction des besoins effectifs, que les dates pourront être modulées selon les besoins du service.

2. Service technique :

Afin d'apporter un renfort au service d'entretien des espaces verts, durant la période estivale, comme chaque année, il est nécessaire de créer plusieurs emplois saisonniers sur le **grade d'adjoint technique** sur la période **de mars à octobre 2025** :

1 poste	Période du 3 mars 2025 au 10 octobre 2025, qui pourrait éventuellement être prolongée jusqu'au 31 octobre 2025 en fonction des aléas météorologiques.
1 poste : prev. d'1 agent en juillet et d'1 agent en août	Période du 7 juillet au 1 ^{er} août 2025 + période du 04 août au 29 août 2025
1 poste	Période du 1 ^{er} juillet au 15 août 2025 (où seront uniquement réalisées 4 semaines de travail en fonction des disponibilités du saisonnier retenu)

3. SICTOM :

- **Service de la collecte des OM**

2 postes d'adjoint technique	Période du 7 juillet au 31 août 2025
------------------------------	--------------------------------------

- **Service de déchetteries** :

2 postes d'adjoint technique	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025
------------------------------	--

4. Centre culturel et patrimonial du Haut-Béarn :

- **Villa Bedat**

Afin de répondre à l'ouverture de la Villa Bedat durant la période estivale, il est nécessaire de créer **des emplois saisonniers** :

1 poste (grade d'adjoint du patrimoine)	Période du 16 juillet au 30 août 2025
---	---------------------------------------

- **Médiathèque**

1 poste (grade d'adjoint du patrimoine)	Période du 15 juillet au 27 septembre 2025
---	--

5. Éco-musée à Sarrance :

Afin de répondre à l'ouverture de l'Éco-musée à Sarrance durant la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier :

1 poste d'adjoint du patrimoine	Période du 19 avril au 03 novembre 2025
---------------------------------	---

(prév. d'1 agent en avril, 1 agent de juin à septembre, 1 agent d'octobre à novembre)	
---	--

6. Écomusée de Lourdios-Ichère :

Afin de permettre l'ouverture de l'écomusée de Lourdios-Ichère durant la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier :

1 saisonnier (grade d'adjoint du patrimoine)	Période du 19 avril 2025 au 04 mai 2025 ; du 18 octobre au 03 novembre 2025
--	--

7. Fort du Portalet :

Afin de permettre l'ouverture du Fort du Portalet à Etsaut durant la période estivale, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers sur la période d'avril à novembre 2025 :

1 poste au grade d'adjoint du patrimoine (accompagnement pour les visites)	Période du 02 avril 2025 au 29 juin 2025
1 poste au grade d'adjoint du patrimoine (mission d'accueil saisonnière)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025
1 poste au grade d'adjoint du patrimoine (mission de guide saisonnier)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025 (applicable que dans le cas où le service prestataire prévu ne serait pas possible)

8. SOMPORT :

1 poste d'adjoint technique (serveur)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025
1 poste d'adjoint technique (plongeur)	Période du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025

9. Crèche l'Îlot Mômes :

1 poste d'adjoint administratif	Période du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2025
---------------------------------	---

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250220-250220_09_PER-DE



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 février 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé BR

Signé BU

Brigitte ROSSI

Bernard UTHURRY